

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.05 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaire Morel de Vindé <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-05-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33, VU le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, VU le Code de l'éducation et notamment son article D 411-1, VU la délibération n° 2020.02.22 du 9 juin 2020 portant représentation municipale au sein des conseils d'écoles, CONSIDERANT que la réglementation prévoit la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein des conseils d'écoles en sus de la présence du Maire ou de son représentant, CONSIDERANT que par délibération susvisée en date du 9 juin 2020, Monsieur Jean-Christian Schnell, 4 ^{ème} Maire-Adjoint, a été désigné comme représentant au sein des conseils d'écoles maternelle et élémentaire Morel de Vindé, CONSIDERANT qu'à la suite de son décès survenu le 12 février 2024, il convient de désigner un nouveau représentant du conseil municipal au sein de ces conseils d'écoles. CONSIDERANT la candidature de M. Laurent Boumendil, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés, DECIDE De désigner M. Laurent BOUMENDIL représentant du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles maternelle et élémentaire Morel de Vindé.	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD		
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE 	
<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>		

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et
de sa publication le 10/04/2024 P/le
Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources

